



COMPTE RENDU

CONSEIL du mardi 12 janvier 2018

Présents : Monique Bécane, Daniel Lambert, José Charters, Pablo Carion, Noémie Alvès, Frédéric Roux, Jean-Luc Pellecchia, Claudine Kauffer, Michèle Munier, Geneviève Bellissard, Isabelle Hagel et Philippe Vérière

Excusés : Marie-Reine Bonnet, Isabelle Sabatier, Laetitia Marchand, Frédérique Camilleri

1. Suite du mail d'Amap Île-de-France concernant des visites contrôles en Amap d'agents de la DGCCRF

- L'ensemble des contrats ont été relus afin de vérifier le bon changement de tous les mots « distributions » par « livraisons » et autres non conformités.
- Pablo s'est directement inspiré du nouveau modèle proposé par Amap-IDF. Idéalement il serait judicieux d'harmoniser l'ensemble des contrats sur ce modèle. A réfléchir pour 2019.
- Pour les produits de Bruno et Katia, ces derniers ont fait une proposition d'harmonisation en trois fois sur l'ensemble des produits hors pain (pois cassés, huile de cameline, farine de petit épeautre... etc.)
- Isabelle va poser deux questions par mail à l'Amap-IDF
 - o En cas de contrôle faut-il pouvoir présenter l'ensemble des contrats des adhérents de l'AMAP ?
 - o Faut-il laisser la phrase suivante ou la modifier : "*Pour mes absences, je peux céder à qui je veux ma commande, sachant qu'aucun remboursement ne me sera effectué par le producteur. Les produits non récupérés lors des livraisons deviennent propriété collective. Ils pourront être partagés entre les adhérents ou remis à des associations.*"

2. InterAmap Feijan (Isabelle et Alain) - point cagettes

Un état des lieux concernant le besoin de nouvelles cagettes a été débattu et beaucoup de questions restent en suspens. Celles-ci seront remontées par Pablo via mail rapidement à Isabelle et Alain.

Résumé du besoin : Isabelle et Alain souhaitent faire investir leurs AMAPs dans des nouvelles cagettes plastiques qui appartiendraient à chacune d'entre elles (nominativement ou non ?). Une solution d'achat groupé nous est proposée avec rétrocession. Cette solution est jugée non viable du point de vue du conseil (pour tout achat une facture doit exister au nom de l'association, ce qui ne serait pas le cas si Isabelle & Alain les achètent en leur nom ?).

Ils envisagent d'acheter 230 cagettes environ (commande groupée auprès d'un professionnel français). Le besoin au niveau de l'AMAP Sapouss serait de 40 unités (20 sont nécessaires, doublées pour pouvoir faire un roulement). Le fabricant ne vend que par lot de 70. Se pose aussi la question du nettoyage si l'AMAP est propriétaire des cagettes.

Deux AMAPs sur les sept ont déjà des cagettes plastiques.

Le budget total est d'environ 3000€ dont 500€ pour les Sapouss.

Question supplémentaire : pourquoi nos maraîchers ne veulent-ils pas acheter les cagettes à leur nom ? Cet investissement semble amortissable en deux-trois années à la vue du coût des cagettes bois actuelles (entre 1000 et 2000€).



3. Préparation de l'AG du 2 février 2018

- Isabelle H est OK pour présider et mener l'AG.
- La modification du règlement intérieur est en cours par Isabelle H. Le document concernant les statuts est aux normes.
- Chaque référent doit contacter son producteur afin de remonter toutes informations souhaitées auprès des adhérents lors de l'AG.
- Rappel : Nous n'invitons pas les producteurs cette année à l'AG pour laisser plus de temps aux débats entre Amapiens (on les invitera à la soirée conviviale en avril).
 - o Ce point a été validé par l'ensemble du conseil
- Rappel : Les adhésions 2018 et la signature des nouveaux contrats démarreront à l'AG. Il y aura des permanences au local les 6, 13 et 20 février 2018.
 - o Il faudra envoyer les contrats 2/3 jours avant l'AG aux adhérents par mail avec un lien vers le site web.
- Afin de faire participer un maximum de personnes lors de l'assemblée il a été proposé de solliciter les adhérents à travers 4 questions. Ces questions seront reportées sur le pouvoir de l'Amapien qui ne peut pas venir à l'AG pour avoir plus de réponses.
 - o Quelles sont vos motivations à vous inscrire auprès d'une AMAP comme les Sapouss ?
 - o Quelles évolutions souhaiteriez-vous voir apporter ?
 - o Qu'est-ce qui vous plaît au sein de l'AMAP ?
 - o En quoi pourriez-vous y contribuer ?

4. Communications

- Lors de l'AG seront présentés deux nouvelles idées de communications utile aux adhérents (téléphone dédié aux distributions, compte Facebook ou autres).
- Philippe V. se propose de rentrer dans le rôle défini par Amap-IDF d'« adhérent-relais ». Dans un premier temps essayer de communiquer aux adhérents qui le souhaitent un résumé des informations provenant du réseau (http://www.amap-idf.org/les_adherentes-relais_155.php)

5. Distributions du 1 et 8 mai

Les distributions tombant un jour férié en mai sont décalées au mercredi suivant : **respectivement les 2 et 9 mai.**

Prochaines dates à noter

- Prochains conseils : 6 février et 16 mars
- AG : vendredi 2 février (à partir de 19 h 30)
- Prises des contrats et adhésions : à partir de l'AG, aux livraisons de février et mars
- InterAMAP OYES : mercredi 7 février à Arpajon - 19h30
- Soirée conviviale : vendredi 6 avril 2018